

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du lundi 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre, à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leurs délibérations. La séance était publique.

Présents :

F.Dalongeville, S. Derriche, Y.Herbain, A.Mierlot, F.Mommelé, G.Kersemaker, P.Daoust, M-M Frizon, V. Joly, Laurence Cohen-Carraud, L.Desmet, JP Nuyttens.

Absents et excusés : P. Lamoureux, Céline Herbain (Procuration à Fabrice Dalongeville).

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/2021

Secrétaire de séance : Sabrina Derriche

Le maire ouvre le conseil municipal à 19h40.

1.Décision modificative

Décision modificative n°1

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite d'un besoin budgétaire, il est nécessaire de procéder aux écritures budgétaires suivantes :

022 Fonct D	- 19 000€
2313/23 Invest D 83	+ 40 000€
61551 Fonct D	- 8 000€
6232 Fonct D	- 1 000€
615231	- 6 000€
6226	- 3 000€
6262	- 1 000.00€
627	- 2 000.00€
023	+ 40 000€
021	+ 40 000€

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative n°1.

Decision modificative n°2

Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite d'un besoin budgétaire, il est nécessaire de procéder à l'écriture budgétaire suivante :

6411 :	- 4 000.00€
615221 :	+ 4 000.00€

Le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative n°2.

2. Point urbanisme : droit de passage

Le maire expose la demande de Monsieur Benoit Desserey. Il s'agit d'une demande de passage sur les parcelles 84 et 85, entre l'église et le presbytère. Le propriétaire souhaite avoir un accès à l'arrière de son terrain. Il ne s'agit pas de réaliser une opération immobilière mais de modifier l'entrée de la propriété qui aujourd'hui ne peut se faire que par la rue Rambure dans des conditions d'insécurité importante.

En échange de ce droit de passage, le propriétaire propose de céder un morceau de sa parcelle, ce qui permettrait d'agrandir de façon significative l'arrière du terrain est de l'église. Un rendez-vous a été fait chez le notaire pour baliser les différents points, notamment en lien à l'impossibilité pour le demandeur de transformer son terrain en zone urbanisable. Le maire indique que les aménagements (démontage et remontage du mur) seront à la charge du demandeur. La commune s'occupera du passage sur le domaine public (passage des roues).

Plusieurs points sont abordés lors des échanges : bien établir par écrit les clauses d'accès au terrain, notamment lors des manifestations sur la place ; la question du stationnement est également évoquée entre l'église et le café citoyen ; la question de l'entretien de l'accès sur le domaine public.

Il est convenu qu'une visite sur place sera réalisée pour apprécier la valeur de l'échange et que toutes les précisions seront bien présentes dans l'acte notarial.

3. Syndicat des eaux d'Auger : ouverture des discussions

Le maire fait une synthèse des échanges de la première réunion de « discussion » avec le Syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent, suite au courrier transmis en date du 27 octobre 2021 au président du Syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent, le maire de Rouville. La délégation présente était composée du maire (Fabrice Dalongeville), des adjoints (Yannick Herbain et Gérard Kersemacker) et de conseillers municipaux (Laurent Desmet, Jean-Paul Nuyttens).

Le Syndicat des eaux était représenté par les membres du bureau. Le maire a fait un exposé synthétique de la situation vécue par la commune d'Auger-Saint-Vincent, et notamment de l'obligation de faire un assainissement collectif sur le village et les hameaux avec un impact considérable sur le prix de l'eau, au-delà de 10 euros le m³. Le maire a rappelé qu'il était hors de question que seuls les augérois payent la protection de la ressource en eau, une exploitation qui profite aux habitants du territoire, dont Crépy-en-Valois. Le maire a remis aux membres du bureau du Syndicat le rapport réalisé par Verdi Ingénierie décrivant la solution d'assainissement collectif envisagé.

Les échanges ont porté sur la situation singulière de la commune d'Auger-Saint-Vincent. Le président du Syndicat des eaux a rappelé le domaine de compétences de la structure à savoir l'exploitation et la distribution de l'eau, et non pas l'assainissement. Fabrice Dalongeville a rappelé que la question se porte sur la sécurisation des puits d'exploitation, et c'est sur ce point que la discussion doit être portée. Le courrier envoyé portait bien sur ce point, et non pas sur l'assainissement collectif. Des membres du bureau du syndicat ont admis que le prix de l'eau tel qu'il était envisagé n'était pas acceptable. Ils ont également souligné qu'il fallait aborder cette question avec les services de l'Etat, et que le syndicat doit aussi être vigilant quant à sa capacité de pouvoir faire face à d'autres investissements.

Après 1h30 d'échanges, la réunion a pris fin sans qu'une base d'accord soit établie. Les participants ont convenu de se revoir par la suite pour construire une négociation dont les contours devront être établis. Le maire d'Auger-Saint-Vincent a rappelé qu'il lui semblait indispensable que ce travail soit engagé sous l'autorité de l'Etat.

4. Renouveaulement d'adhésion au Relais petite Enfance

Le Conseil décide de ne pas délibérer et de reporter cette décision au prochain Conseil municipal.

5. Questions diverses

- **Motion** : le maire indique que la motion sur la circulation des poids lourds réunie de plus en plus de signatures. Elle reste encore ouverte.
- **Laurence Cohen-Carraud** : Demande de panneau d'affichage sur Villeneuve-sur-Auger.
- **Sabrina Derriche** : Les Colis de Noël seront distribués sur rendez-vous le Samedi 18 décembre 2021.
- **Marie-Martine Frizon** : Bibliothèque convention à rédiger.
- **Laurent DESMET** : Vérifier les membres qui représentent la commune au SAGEBA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21 heures

Le Maire, F.Dalongeville